

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT PAIÉES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Septembre 1874.

## SCRUTIN DE BALLOTAGE

Dimanche 27 septembre 1874.

## CANDIDAT

Conservateur, Mac-Mahonien.

**M. BRUAS**

Vice-président du Conseil général.

Derrière M. Bruas il y a Mac-Mahon et le gouvernement de Mac-Mahon.

Derrière M. Bruas, il y a le drapeau que Mac-Mahon victorieux plantait naguère à Malakoff et relevait à Paris en abattant le sinistre emblème de la Commune.

Toute autre allégation est un mensonge.

## LE DRAPEAU ROUGE.

Depuis le début de la lutte électorale, les journaux qui soutiennent la candidature de M. Maillé rentrent leurs griffes, cachent leur drapeau et font les bons apôtres.

Pour savoir ce que l'on doit penser de leurs belles phrases, il suffit de se rappeler leur attitude et leur langage, lorsque la Commune terrorisait Paris.

Pendant qu'une poignée de scélérats devenus maîtres de la capitale de la France se livraient à tous les excès d'une hideuse et sanglante orgie ;

Pendant que les incendiaires et les assassins de la Commune se préparaient à fusiller les otages, à brûler Paris, qu'ils arboraient le drapeau ROUGE, le *Patriote* qui soutient la candidature de M. Maillé s'écriait :

« QUE LE DRAPEAU ROUGE DEVIENNE LE  
» DRAPEAU DE LA RÉPUBLIQUE, LA COULEUR  
» N'Y FAIT RIEN, NOUS LE SALUERONS AVEC  
» RESPECT ET AVEC AMOUR. »  
(22 avril 1874.)

Si M. Maillé est, comme il le prétend, un Conservateur, il faut qu'il désavoue hautement le *Patriote*.

Il faut qu'il rompe publiquement avec ceux qui soutenaient la Commune et ACCLAMAIENT LE DRAPEAU ROUGE.

Électeurs des villes et des campagnes ;  
Hommes de tous les partis honnêtes ;  
Agriculteurs, Commerçants, Industriels,  
vous qui avez besoin du maintien de la paix et de la tranquillité, sans lesquelles il n'y a plus de confiance et par conséquent plus d'affaires ;

Vous qui redoutez les révolutions ;  
NE NOTEZ PAS pour le candidat du *Patriote*,  
pour le candidat d'un journal qui s'est déclaré PRÊT A SALUER LE DRAPEAU ROUGE AVEC RESPECT ET AVEC AMOUR.

Le Comité conservateur.

Vu : Ch. BRUAS.

Les radicaux ont joué depuis quinze jours devant les électeurs une audacieuse co-

médie, qui n'a que trop réussi et qu'ils sont en train de continuer. Sentant combien est grande la popularité du maréchal et n'osant l'attaquer de front, ils s'efforcent de le tirer à eux et d'exploiter à leur profit cette popularité qui les gêne. Ils ont feint tout à coup un dévouement absolu pour le septennat, et présenté leur candidat comme en étant le partisan zélé.

A cet effet, ils ont imaginé un raisonnement admirable : « Nous voulons comme vous, disent-ils aux électeurs, soutenir Mac-Mahon. Et même notre candidat est le seul qui veuille sincèrement le soutenir ; car Mac-Mahon, c'est le Président de la République, et M. Maillé seul veut la République. »

Ne trouvez-vous pas que c'est là une agréable plaisanterie ? Par malheur pour eux, ces nouveaux convertis, ces chauds amis du maréchal sont trop connus. Ils ont beau s'affubler d'un masque, on voit percer le bout de l'oreille radicale. Qui sont donc, je vous prie, les promoteurs, les patrons de la candidature de M. Maillé ? Ne sont-ce pas les hommes qui, au 20 novembre, ont voté contre l'établissement du gouvernement de Mac-Mahon et qui depuis lui ont fait une guerre incessante, acharnée ? Ne sont-ce pas ceux qui ont toujours repoussé les lois constitutionnelles et tous les projets d'organisation présentés à la Chambre ? Ne sont-ce pas ceux qui demandent à grands cris que l'Assemblée se dissolve sans avoir remis au maréchal les pouvoirs dont il a besoin pour accomplir le mandat de salut public dont elle l'a chargé ?

Ah ! il est vrai qu'ils veulent la République, mais ce n'est pas celle de Mac-Mahon ! Le mot est le même, la chose est fort différente. La République de Mac-Mahon, c'est la République sans les républicains ; c'est-à-dire un gouvernement provisoire, essentiellement conservateur, ferme, honnête, uniquement préoccupé de maintenir l'ordre, d'assurer la paix, et permettant à la France lasse et épuisée de se recueillir et de se re-faire pendant sept ans.

La République de M. Maillé, c'est celle de ses bons amis, les hommes du 4 Septembre ; — c'est celle de Gambetta, que M. Maillé, alors maire d'Angers, fêta il y a deux ans dans un banquet démocratique ; — c'est celle de M. Allain-Targé, qui a laissé de si vifs souvenirs à la préfecture d'Angers ; — c'est à-dire un régime de désordre, d'anarchie et de ruine que nous avons déjà essayé trois fois, et qui nous a menés toujours aux mêmes catastrophes, la première fois à la Terreur, la seconde fois aux journées de Juin, la troisième fois à la Commune. C'est pour nous préserver de cette république-là que Mac-Mahon a été porté au pouvoir. Les amis de cette république-là ne peuvent donc pas être ses amis.

Voilà pourtant par quelles manœuvres honteuses, par quelles hypocrites protestations on a trompé beaucoup d'honnêtes électeurs de nos campagnes. Voilà comment beaucoup ont en réalité voté contre Mac-Mahon, croyant voter pour lui. C'est là le secret de ce chiffre étonnant de 45,000 voix données à M. Maillé. Car on ne persuadera à personne, en Maine-et-Loire, qu'il y ait dans ce département 45,000 républicains ! Non : il y a là une méprise, un malentendu, une misérable équivoque. Il faut percer l'équivoque à jour, et dissiper le malentendu.

Défiez-vous, dirons-nous aux électeurs, des belles paroles et des grands mots. Regardez quels sont les hommes, demandez-

vous quel est leur passé : leur passé vous dira quelle confiance ils méritent.

Et quant à leur dévouement pour le maréchal, il y a un moyen bien simple de savoir ce qu'il vaut. — M. Maillé est-il décidé à voter les lois constitutionnelles ? — C'est là la vraie marque à laquelle se reconnaissent les amis, les partisans sincères de Mac-Mahon. Ceux qui répondent non, ou qui refusent de répondre et cherchent des faux-fuyants, méfiez-vous-en ! Ils veulent vous prendre pour dupes.

« Candidat du travail, de l'ordre, de la prospérité, de la paix intérieure et extérieure !... » tout cela est fort joli : mais ce sont des mots, et on sait que les grandes phrases ne coûtent guère aux républicains. Mais voterez-vous les lois constitutionnelles pour organiser les pouvoirs de Mac-Mahon ? Tout est là, et nous ne sortons pas de là.

On nous parle de proclamer des institutions définitives. — Nous nous occuperons de cela dans sept ans. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de cela. Aujourd'hui, nous avons le gouvernement du Maréchal. Voulez-vous, oui ou non, l'organiser ? — Si vous ne le voulez pas (et les patrons de M. Maillé ont déclaré vingt fois qu'ils ne le voulaient pas), vous en imposez aux électeurs en vous disant les partisans de Mac-Mahon.

Le bon La Fontaine conte dans un de ses apologues l'histoire d'un loup radical qui, ayant surpris le mot de passe, vint frapper à la porte de la bique en disant : Foin du loup ! Mais le biquet prudent lui dit par le trou de la serrure : Montrez-moi patte blanche ! — Qui fut bien attrapé, ce fut le loup.

M. Maillé a beau crier : Vive Mac-Mahon ! il faut qu'il montre patte blanche : la patte blanche, c'est le vote des lois constitutionnelles.

Jusque-là, les électeurs feront bien de ne pas lui ouvrir.

## On lit dans la Presse :

La nouvelle circulaire que M. Bruas vient d'adresser aux électeurs de Maine-et-Loire répond parfaitement aux objections qu'avait soulevées la première, et cela sans rien détruire de ce que renfermait celle-ci.

M. Bruas pense que le devoir de fortifier le gouvernement existant est le premier qui s'impose aujourd'hui à tous les bons citoyens, et que fournir au chef de l'État les moyens d'accomplir sa glorieuse tâche, doit être la préoccupation principale des mandataires du pays.

M. Bruas borne là ses engagements. Il ne fait pour un avenir éloigné aucune promesse. Il ne veut tromper personne. Pour lui, le dévouement au maréchal n'est pas un masque sous lequel il dissimule sa physionomie véritable. Le gouvernement actuel est, aux yeux de M. Bruas, une réalité. Il est superflu d'aller au-delà et de se disputer sur ce qui conviendra le mieux à la France en 1880. M. Bruas porte moins loin sa pensée ; négligeant les prévisions de l'avenir pour les nécessités du présent, il sacrifie l'incertain à l'indispensable et ne veut pas exposer la France à choir dans un puits pour avoir mieux aimé étudier les astres que regarder à ses pieds.

Nous n'avons plus à louer cette politique. Nos lecteurs savent bien que c'est la nôtre. Nous ne croyons pas que ce soit trop de six années encore pour apaiser les esprits et disposer la France à décider avec calme de ses futures destinées.

Si le langage de M. Bruas est parfaite-

ment conforme aux doctrines du plus correct septennalisme, il est également de nature à satisfaire les conservateurs et les modérés de tous les partis.

Assurément un candidat orléaniste, un candidat légitimiste, un candidat bonapartiste auraient introduit dans cette circulaire une affirmation solennelle de leurs préférence et un éloge significatif, soit de la monarchie du droit divin, soit de l'empire. Mais, au point de vue conservateur, qu'auraient-ils pu ajouter à ce langage, qu'auraient-ils pu en retrancher ? Il est irréprochable et de nature à rassurer les plus exigeants des conservateurs.

La candidature de M. Bruas doit donc réunir les voix de tous les modérés, de tous ceux qu'épouvantent les progrès du radicalisme, de tous ceux qui veulent donner au maréchal de Mac-Mahon les moyens de gouverner la France dans le sens de ses destinées, au plus grand profit de son commerce, de son industrie, de l'agriculture, pour le développement le plus prompt des ressources infinies de ce riche pays qui, après tant de convulsions presque mortelles, incline si visiblement au repos.

## Chronique générale.

L'Europe tout entière est prise de l'amour des armes.

L'Autriche, la Russie, la Prusse, la France travaillent à l'instruction de leurs armées, à l'armement de leurs arsenaux.

« Si vis pacem, para bellum, »

a dit un auteur latin.

S'il a dit vrai, nous sommes assurés d'une longue paix.

Néanmoins il serait imprudent de se bercer de trop douces illusions ; aussi prétenons-nous une oreille attentive à toutes les rumeurs qui circulent dans l'Europe.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la Prusse est maîtresse de la situation.

Elle a ses plans de campagne tout préparés en vue des éventualités les plus complexes, et il ne faudrait pas s'étonner de la voir tenir tête à toutes les puissances de l'Europe coalisée.

De ces puissances, aucune n'oserait se mesurer avec l'Allemagne trois fois victorieuse contre le Danemark, contre l'Autriche, contre la France, et ces mêmes puissances ne sont pas assez sûres les unes des autres pour entreprendre de détruire l'influence allemande.

Telle est, à notre avis, la situation politique des nations européennes.

\*

\*\*

Nous extrayons de la correspondance Havas les quelques lignes qui suivent et qui ne manquent pas d'un certain intérêt :

« S'il faut en croire la *Liberté*, parmi les papiers de l'ex-maréchal Bazaine saisis au fort de Sainte-Marguerite, on aurait trouvé une lettre très-sympathique, très-affectueuse du général Zabala, alors ministre de la guerre en Espagne et commandant en chef de l'armée du Nord, donnant lieu de supposer que des ouvertures auraient été faites à l'ex-maréchal en vue de l'induire à accepter un commandement en Espagne.

La visite de la duchesse de la Torre à l'île Sainte-Marguerite et les lettres du général Zabala auraient déterminé l'ex-maréchal à hâter l'exécution de son projet d'évasion.

» La Liberté ajoute que M. Bazaine va se rendre très-prochainement à Santander, où réside en ce moment une partie de la famille de M<sup>me</sup> Bazaine. »

La loi sur le travail des enfants et des filles mineures employés dans les manufactures, votée par l'Assemblée nationale, renferme plusieurs dispositions pour l'exécution desquelles doivent intervenir des règlements d'administration publique.

Ces dispositions sont contenues dans les articles 2, 6, 7, 12 et 13 de la loi.

Le ministre de l'agriculture et du commerce a confié au comité consultatif des arts et manufactures le soin de préparer ces règlements.

Le comité a pensé qu'il importait, avant d'arrêter le texte de ces règlements, de s'entourer de renseignements aussi complets que possible.

Dans ce but, un questionnaire correspondant à chacun des articles précités de la loi a été préparé. Ce questionnaire a été adressé aux chambres de commerce, aux chambres consultatives des arts et manufactures, aux conseils des prud'hommes, aux syndicats industriels, enfin aux chefs d'usines ou d'ateliers les plus importants.

On lit dans la Patrie :

« Nous avons déjà dit que le ministre de l'intérieur, d'accord avec son collègue de la guerre, préparait la réorganisation des compagnies de sapeurs-pompiers.

» Le travail qui doit servir de base à cette réorganisation sera communiqué d'urgence au conseil d'Etat dès sa rentrée de vacances, c'est-à-dire dès le 8 octobre prochain. Cette assemblée préparera immédiatement un projet de loi qui sera déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale au moment même où commencera la discussion de la loi relative aux cadres de l'armée, car, il faut le remarquer, les deux lois ne seront pas sans une certaine connexité.

» D'après le projet de réorganisation, en effet, les sapeurs-pompiers devront être désormais recrutés parmi les hommes composant la réserve de l'armée territoriale. La nomination des officiers sera donnée au chef du pouvoir, celles des sous-officiers aux commandants des compagnies, après entente avec le maire. Enfin, la milice, devenue pour ainsi dire comme une annexe de l'armée, aura, le cas échéant, à concourir à la défense intérieure du territoire et au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

Après entente entre les ministres de la guerre et des finances, un certain nombre de canons de cuivre viennent d'être mis à la disposition de l'administration des Monnaies. Ce métal sera immédiatement envoyé à la fusion, et transformé en pièces de 5 et 10 centimes.

Plusieurs cas de fièvre typhoïde s'étant déclarés à Limoges sous forme épidémique, et cela notamment dans les casernes, l'autorité militaire a immédiatement dispersé les compagnies et accordé un grand nombre de congés.

## ATROCITÉS ET MENSONGES

RÉPUBLICAINS EN ESPAGNE.

Un organe protestant et anti-carliste, le Journal de Genève, que nous aimons à citer à cause de l'impartialité qu'il apporte d'ordinaire dans l'appréciation des nouvelles d'Espagne, publie la correspondance suivante, que nous recommandons d'une façon toute spéciale à l'attention de nos lecteurs :

« Madrid, 10 septembre.

» Dans une de mes dernières correspondances, ayant sous les yeux le texte de tous nos journaux officiels et une gravure horrible de l'Illustration espagnole, je racontais à mes lecteurs l'horrible exécution des carabiniers, ordonnée par Saballs.

« Après les avoir traînés pendant plusieurs heures, on les avait enfermés dans une église où, lorsqu'ils se furent confessés, on les retira par couples pour les fusiller, etc., etc. »

» Eh bien, tout ce que j'ai raconté sur la foi de nos feuilles libérales n'était qu'une diffamation inouïe, un de ces actes dont notre presse vivante est malheureusement trop coutumière vis-à-vis de ses adversaires.

» Aujourd'hui, perdu en caractères microscopiques dans les nouvelles diverses, ces mêmes feuilles se donnent le démenti suivant dans les mêmes termes, ce qui prouve que c'est une note venue d'en haut. Je traduis :

« Heureusement les fusillades dont nous avons reçu la nouvelle par un télégramme de Barcelone n'ont pas eu lieu.

» Les victimes, que l'on disait avoir été immolées par la sauvagerie carliste, se trouvent à Vietrà, dans la métairie appelée Casell dell Caballé.

» A la vérité leur situation est des plus tristes, tant à cause des mauvais traitements dont elles sont l'objet que par les privations qu'elles endurent. On ne leur permet de communiquer avec qui que ce soit, ni de recevoir aucun secours.

» Je laisse à mes lecteurs le soin de qualifier comme elle le mérite la conduite de la presse madrilène en cette circonstance, ainsi que celle du gouvernement qui emploie de pareilles armes contre ses adversaires.

» Quand je dis plus haut que notre presse officieuse est coutumière de pareilles manœuvres, j'ai pour moi les faits antérieurs.

» Pour n'en citer qu'un, je me borne à celui qui a précédé ce dernier.

» Lors de la triste affaire de Monte-Muro, où le général Concha se fit noblement tuer, tous nos journaux libéraux affirmèrent que les carlistes n'avaient pas fait de quartier, même aux blessés.

» Le général Zabala se chargea lui-même de démentir cette fausseté et, dans un télégramme officiel, il fit savoir que, non-seulement les blessés avaient été bien traités, mais encore qu'ils lui avaient été remis entourés des soins les plus attentifs.

» Aujourd'hui, pour continuer le même système, cette même presse publie l'entrefilet suivant, contre lequel protestent le bon sens et les intéressés.

» Je traduis littéralement; vos lecteurs jugeront du talent d'invention de nos fabricants de nouvelles à sensation :

« Les carlistes s'étaient emparés d'un malheureux volontaire de Castellon; ils l'attachent à un arbre, l'environnent de paille à laquelle ils mettent le feu; cela fait, ils assassinent cet infortuné.

» Sur ces entrefaites survient le général Monténégro, à la tête de sa colonne; il fait saisir cinq ou six curés des villages environnants. Les pauvres diables, se croyant perdus, invoquent l'intervention des libéraux, qui implorent le général pour eux. Celui-ci cède aux prières de ses coreligionnaires; mais alors se tournant vers les prêtres, il les apostrophe en ces termes :

« Quelqu'un d'entre vous, messieurs, a-t-il intercédé en faveur du malheureux libéral? dans ce cas, qu'il le dise, et je le laisse en liberté! — Silence sépulcral.

» Le général part de là pour démontrer, dans un discours éloquent, la différence qu'il y a entre la conduite des libéraux et celle des carlistes. — Tableau. »

Constations que pas un journal républicain français n'a reproduit ce démenti, que l'officieuse agence Havas, qui inonde les journaux du récit des prétendues cruautés carlistes, n'a pas daigné rectifier ces erreurs.

Nous verrons bien s'ils tiendront compte de la correspondance que nous venons de reproduire, et qui juge avec tant de sévérité et de justice la conduite indigne du gouvernement serraniste et ses procédés déloyaux. (Gazette de France.)

## UNE SOCIÉTÉ SECRÈTE D'ASSASSINS

EN ITALIE.

Le terrible procès qui s'ouvre à Ravenne est certainement destiné, dit la Liberté, à être classé parmi les causes célèbres. Il s'agit, en plein dix-neuvième siècle, d'une véritable secte, d'un vrai tribunal secret qui condamnait à mort tel ou tel citoyen et qui exécutait lui-même ses horribles arrêts. Ce procès qui s'appelle officiellement degli accoltellatori, c'est-à-dire des donneurs de coups de couteaux, durera trois mois, faisant comparaître deux cents témoins devant le tribunal de Ravenne. Résumons rapidement les faits :

« En 1865, de nombreux assassinats étaient commis en plein jour avec une audace indicible. On envoyait des lettres d'avis qui annonçaient la « condamnation. » Une fois, on trouva sur le magasin d'un certain

Serena une affiche encadrée de noir avec les paroles : *A louer pour cause de départ*, et tout le monde savait que le « départ » était la mort. Parmi ces crimes innombrables, un de ceux qui ont dans le temps produit une impression douloureuse, est celui du procureur du roi, M. Cappa, tué le soir en sortant du club. D'autres ont reçu des coups de couteau qui les ont tenus longtemps entre la vie et la mort, mais celui-là succomba presque immédiatement.

» Chaque fois qu'un meurtre était accompli, il y avait des témoins; jamais aucun n'osa donner des renseignements à la justice. On commençait à désespérer de mettre la main sur les membres de cette terrible association.

» Un beau jour, le préfet de Pistoja vit arriver un inconnu à l'apparence peu flatteuse et très-résolue, qui demanda à lui faire des révélations. Cet inconnu était Giovanni Resta, de Ravenne, frère d'un condamné au bagne et d'un condamné à domicile forcé (coatto), amis de tous les coquins que l'opinion publique désignait mais n'osait pas dénoncer comme auteurs des meurtres qui avaient terrorisé Ravenne pendant six ans. Il raconta tout, et savez-vous quel mobile le poussa à le faire?

« — Je ne veux pas, dit-il, qu'on reproche à mon enfant d'être le fils d'un assassin. Il ajouta « qu'il ne parlait ni par haine ni par inimitié contre ceux qu'il dénonçait, qui lui faisaient horreur. »

» Il y avait à Ravenne, depuis 1860, un certain nombre de sociétés ouvrières, démocratiques, d'instruction, etc. C'est derrière le nom de la « Société de secours mutuels » que s'abritèrent les accoltellatori. Tous les membres n'en étaient pas, et au commencement leur nombre se restreignait à douze, mais il augmenta de beaucoup par la suite.

» Leurs réunions avaient lieu dans une auberge d'abord, et, ensuite, dans le café de Mazzavillani (un nom fait exprès : *Tue pay-sans*). Là, on décidait que tel personnage méritait la mort, le plus souvent pour des mesures d'ordre qu'il avait tenté d'établir, ou parce qu'on le prétendait accepareur, aussi quelquefois pour cause politique. On votait à vive voix et un des accusés recueillait l'avis des maîtres (l'avis des maîtres). Dans la même salle, il y avait une cachette où se trouvaient les armes qui, ordinairement, servaient à exécuter la condamnation.

» Voilà ce que raconte tout d'abord Resta. Plus tard il entra dans les détails et désigna les auteurs particuliers de chaque meurtre. Tous sont à présent sous la main de la justice, excepté ceux qui sont morts de la façon dramatique que je vais dire, et aucun d'eux n'a pu contredire les renseignements précis donnés par le révélateur. Comment les avait-ils connus? demandera-t-on. Resta était sociétaire de la Société de secours; il était en contact continu avec ceux des sociétaires formant partie de la secte. Peu à peu il était entré dans leur confiance, et ils ne se gênaient pas pour lui raconter leurs exploits. Il y avait, du reste, beaucoup de monde dans le secret, et personne — par frayeur — ne le trahissait. C'est ainsi que Resta a pu raconter à ce préfet de Pistoja qu'il avait choisi tout exprès bien loin de Ravenne, l'histoire de tous ces crimes. Entre ceux-ci, j'en choisis un très-caractéristique qui donnera l'idée de l'ensemble de cette affaire.

» Parmi les accoltellatori, il y avait deux frères nommés Auguste et Louis Tassinari. La secte avait à se plaindre de Louis, parce qu'il était trop querelleur et se compromettait quelquefois inutilement, et d'Auguste parce que, adonné au vin, lorsqu'il en était pris, il se vantait de méfaits auxquels il avait collaboré et avait plus d'une fois fait courir de sérieux dangers à ses complices.

» Leur mort fut décidée; mais, jeunes, vigoureux, adroits, ils inspiraient une certaine terreur, et l'on n'en vint à bout qu'en les faisant tomber dans des pièges préparés séparément. Louis, alléché par un projet de contrebande, fut attiré hors d'une des portes de Ravenne; à peine arrivé devant ses amis qui l'attendaient, l'un d'eux, Severi, tira immédiatement sur lui un coup de revolver.

« — Que vous ai-je fait? cria Tassinari. » Et au même instant il tombait percé de vingt coups de couteau.

» Auguste fut conduit sous un prétexte futile devant l'église de la Madone par un nommé Pascucci. Là, ils rencontrèrent un autre accoltellatori, et ensemble ils le tuèrent par vingt-six autres coups de couteau au même moment où tombait l'autre frère. Ce double crime arrivait le 18 août 1870; les

circonstances en étaient connues, ce n'est que les noms des assassins qui manquaient. Resta les a désignés tous un par un.

» Ce qui suit paraîtrait inventé si l'acte d'accusation n'était là pour le constater. Le lendemain de ce double assassinat, la Société de secours mutuels fit des funérailles solennelles aux frères Tassinari. Derrière le convoi marchaient en tête les membres de la société qui les avaient tués! Antonelli, Biancani, Corradini, etc., précédés de leur chef Pascucci. Dans la ville terrifiée, on savait à peu près que là étaient les coupables, et cette conviction était tellement répandue que les chevaux du char funèbre ayant à un point donné refusé d'avancer, les vieilles femmes naturel; le crime est derrière, les chevaux ne veulent pas marcher. »

» Un ami des Tassinari qui recevait leurs dangereuses révélations fut aussi condamné à mort et tué par les sectaires. Il était tellement convaincu qu'il ne pouvait échapper à son sort, que lorsqu'il arrivait chez sa maîtresse il lui disait : — Pour ce soir, j'y suis, mais je ne suis pas sûr de revenir. »

Toutes ces révélations de Resta ont été confirmées par l'instruction du procès. Confronté avec les accusés, aucun d'eux n'a pu établir les alibis qu'il invoquait, ni démentir ses affirmations. Mais la vérité jaillit encore plus clairement de ce que depuis que cette terrible association est entre les mains de la justice, les crimes de sang ont cessé à Ravenne. La population a repris courage, trouvé des témoins, et le procès qui va commencer le prouvera.

Cette étrange démoralisation qui régnait à Ravenne se faisait voir aussi dans d'autres villes qui se résignaient, et, hélas! se résignent peut-être encore à la domination de quelques bandits. On sait à présent que le comte Aldini est tombé pour avoir voulu imiter Resta. Il avait, dit-on, envoyé à la justice la liste des auteurs de nombreux crimes de sang qui avaient eu lieu aussi à Cesena; et ce fut là sa condamnation. Ajoutons que tous ceux qu'il avait dénoncés ont été arrêtés et donneront lieu à un procès qui fera le pendant de celui de Ravenne.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### L'ABSTENTION.

Sur le nombre des CENT CINQUANTE MILLE électeurs de Maine-et-Loire qui étaient convoqués, le 13 septembre, à l'effet d'élire un député, près d'un tiers, CINQUANTE MILLE, se sont abstenus de prendre part au scrutin!

A quoi sert un droit de souveraineté qu'on n'exerce pas?

Faisons la part des malades et des absents, il nous restera encore plus de TRENTE MILLE électeurs qui, le 13 septembre dernier, sont demeurés sourds à l'appel du gouvernement et ont préféré perdre leurs droits plutôt que d'aller voter.

Un tel exemple d'indifférence et de négligence coupable est bien fait, en vérité, pour décourager les bons citoyens, puisqu'il peut les livrer aux surprises des factions qui, elles, ne s'endorment jamais.

Qu'arrivera-t-il? — Que les conservateurs et les hommes d'ordre, — qui forment, nous en sommes certains, la très-grande majorité des électeurs angevins — ont, par insouciance, compromis un moment le résultat d'une élection.

A qui devraient s'en prendre les CINQUANTE MILLE abstentionnistes, si l'élection, par leur faute, eût tourné à mal?

A qui la faute si demain ces négligents sentaient le sol trembler sous leurs pieds et si le triomphe des radicaux et des ennemis de Mac-Mahon nous ménageait, à bref délai, une nouvelle révolution, une nouvelle guerre, une nouvelle invasion?

Au nom des intérêts les plus sacrés du pays, au nom de la paix publique, au nom de la France menacée par les factions et par l'étranger, nous conjurons tous les électeurs de faire leur devoir.

Ils doivent à leur pays, ils se doivent à eux-mêmes, ils doivent à leurs familles et à leurs enfants de ne pas laisser périr entre leurs mains le droit que la loi leur a donné de décider souverainement des destinées de la patrie.

Dimanche prochain, 27 septembre, les électeurs sont appelés à prononcer l'arrêt

qui doit envoyer à Versailles le nouveau représentant de Maine-et-Loire. Que chacun fasse son devoir en conscience et que tous aillent voter. S'abstenir c'est désertir en face de l'ennemi, c'est condamner les bons citoyens à l'impuissance et c'est livrer le pays aux intrigants. (J. de Maine-et-Loire.) H. FAUGERON.

### Circulaire de M. Bruas.

ELECTEURS,

Le patriotisme désistement de M. Berger ne laisse plus devant vous qu'un candidat conservateur.

En m'accordant vos suffrages, vous m'avez donné une preuve de confiance qui m'honore et dont je vous remercie.

Par des manœuvres déloyales, on a voulu jeter le trouble dans vos esprits.

Je le répète hautement, dévoué aux principes qui font la grandeur et la force des Etats, je suis un conservateur décidé à soutenir de tout mon pouvoir le gouvernement de l'illustre Maréchal contre les radicaux qui cherchent à le renverser.

Je n'ai qu'un drapeau, celui de l'ordre, celui que Mac-Mahon victorieux plantait naguère sur la tour Malakoff, et opposait plus tard au sinistre emblème de la Commune.

Toute allégation contraire est un mensonge.

ELECTEURS,

La France est lasse d'agitations, elle aspire au repos, elle a besoin du calme et de la paix, pour fermer ses blessures et relever sa fortune. Pleine de confiance dans le vaillant Soldat dont l'unique ambition est de la servir, et qui convie « les hommes modérés de tous les partis » à l'aider dans son œuvre de réparation et de salut, elle compte sur votre patriotisme.

Entre l'ordre et le désordre, entre les conservateurs et les radicaux, entre la Commune et le gouvernement de Mac-Mahon, entre ceux qui perdraient le pays et ceux qui veulent le sauver, votre choix est fait et vous n'hésitez pas.

CH. BRUAS,

Vice-président du Conseil général.

On lit dans le *Nouvelliste d'Angers* :

« Nous sommes autorisés à déclarer de nouveau que, faisant passer l'intérêt social avant toute autre considération, M. Berger votera au second tour de scrutin pour M. Bruas et qu'il engage ses amis à reporter également leurs voix sur le candidat conservateur. »

L'Union de l'Ouest a reçu d'une commune du canton de Briollay la lettre suivante :

« Monsieur,

Je vous envoie une petite narration d'un fait qui s'est passé dans notre canton. Le fait est authentique. J'ai pensé que l'on pourrait peut-être sans inconvénient lui donner la publicité des journaux. Il montre le zèle de la propagande radicale et les fortes convictions qui restent encore dans nos campagnes.

« Agrérez l'assurance de mon respectueux dévouement. »

Le canton de Briollay reçut, comme bien d'autres, la visite d'un ardent radical qui, dévoré de zèle pour M. Maillé, son guide et son ami, cherchait à tromper l'opinion publique sur les deux conservateurs. A ses yeux, M. Berger n'était pas à craindre. Personne, disait-il, ne votera pour lui. M. Bruas était l'objet de sa haine, tant il lui trouvait de passions. Le fait suivant en est la preuve la plus authentique.

Ce radical, beau parleur ma foi ! parcourait les communes pour stimuler les amis et éclairer les campagnes. Il rentrait de sa tournée électorale, satisfait de ses promesses qu'on lui avait faites, quand il aperçut un paysan qui labourait son champ. A cette vue, le feu du zèle se ralluma. D'un bond le champ est traversé.

« Eh bien ! dit le radical sans autre préambule, tu sais que les élections se font dimanche. Il paraît que ça va chauffer ; tout le monde veut porter le même candidat. — Tant mieux, répond le paysan. Il y a trop longtemps que l'on ne s'entend pas en

France. J'irai voter avec tous les autres, au moins nous aurons la paix. » — Le zélé radical, prenant un air goguenard : « M. Berger, dit-il, n'a aucune chance de passer, n'en parlons pas. M. Bruas est très-peu de chose ; on ne connaît point son opinion. Figure-toi que c'est un chouan qui a été choisi par tous les chouans du Saumurois. Les nobles et les prêtres l'ont pris dans cette partie du département pour nous tromper. Ils ne veulent pas de la République, parce qu'ils ont peur que le peuple soit heureux. Je viens de parcourir toutes les communes du canton, j'ai vu tous mes amis ; personne ne pense à M. Bruas. — Mais, dit le paysan, quel est donc le candidat qu'il faut porter ? — C'est Maillé, ce brave homme que tous les ouvriers adorent, l'ancien maire d'Angers. Tu peux être assuré que c'est un vrai républicain qui fera diminuer les impôts et aller le commerce. Avec lui, nous aurons un autre régime plein de prospérité. Je connais Maillé depuis 48, c'est peut-être mon meilleur ami. »

Pendant ce long discours élogieux de Maillé, le paysan paraissait rêveur, et le radical croyait avoir fait un nouveau prosélyte. On allait se séparer, quand le radical, frappant sur l'épaule du paysan :

« A dimanche, dit-il, tu voteras pour Maillé. — Nenni, nenni, répond le paysan, je ne voterai pas pour ton Maillé. — Mais pourquoi ne veux-tu pas de Maillé ? — Tu veux le savoir ? — Oui. — Je vais te le dire ; écoute bien :

« Je ne voterai point pour ton ami Maillé, parce qu'il est patroné par la clique de chez nous et des alentours. As-tu ben entendu ? Je ne connais point Maillé si ben que toi, mais je connais notre bourg, et ceux qui sont bons et ceux qui sont mauvais. Il y a peut-être quelques bons qui sont pour Maillé ; mais, pour sûr, tous les mauvais sans exception votent pour lui. C'est pour cela que je n'en veux point. Je n'aime point les républicains et encore moins la clique qui les entoure.

« Le Champ des Martyrs est rempli de gens honnêtes qui ont été fusillés par les vrais républicains. Ton Maillé n'empêchera pas la clique de recommencer ces mêmes sauvageries, puisqu'elle lui aura donné ses voix et qu'il faudra bien la contenter.

« Me prends-tu pour un imbécile qui vote sans réflexion ? J'ai entendu dire que Maillé a été nommé maire d'Angers par Gambetta ou par Engelhard. Ça ne dit rien de bon. Maillé, maire, n'a point diminué les impôts à Angers. Il a ôté toute confiance en la République qui nous a fait tant de mal en 93. Puisque Maillé veut nous conduire là, dis-lui bien que je me battrais contre lui.

« Tu me dis que M. Bruas est un chouan du Saumurois. Il est donc le seul, je n'ai point entendu dire que le nombre en fût grand dans la contrée. Comment l'a-t-on déniché ? Si je vote pour lui, dis-tu, je vote pour le clergé. Mais le clergé est conservateur, comme les gendarmes, et sans eux et sans lui la clique des vauriens prendrait tout comme en 93.

« Veux-tu savoir ce que je ferai dimanche ? Je ne voterai point pour ton Maillé à cause de la clique. Je voterai pour M. Bruas à cause des conservateurs qui le patronent. Dis à ta clique que M. Bruas est mon homme. Il est honnête, instruit, vrai conservateur. Vivent les conservateurs ! »

Sur ce, le radical s'en fut tout penaud de sa déconvenue. Malheureusement, tous les électeurs n'ont pas eu l'aplomb et la clairvoyance de ce brave paysan, et les mensonges du radical ont produit leur effet. Espérons que, dimanche prochain, le canton de Briollay prendra sa revanche.

Le *Constitutionnel* est comme nous, il se méfie beaucoup du « définitif » de M. Maillé.

« Tant qu'il sera question, dit-il, de ce « définitif », il ne saurait rien y avoir de commun entre le maréchal et Marianne. M. Maillé devrait cependant bien se le tenir pour dit !

« Que s'il a ses raisons de faire semblant de ne point se rendre compte de la situation respective du maréchal et de la République, les électeurs de Maine-et-Loire ne sauraient avoir une excuse valable d'un choix dont ils doivent comprendre toute la portée. Voter pour M. Maillé, c'est voter contre le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, carrément.

« Ceux donc qui voteront pour M. Maillé commettront — sciemment — un vote anti-conservateur.

« Ceux qui, en s'abstenant de voter, en ne reportant pas leurs voix sur le seul candidat mac-mahonien qui reste en face de M. Maillé, favoriseraient l'élection de ce dernier, encourraient le même reproche. »

Lundi matin, un incendie considérable a eu lieu à Thilouze, arrondissement de Chalon.

Trois maisons sont brûlées, entre autres celle du jeune notaire qui venait d'acheter son étude et qui était à peine installé à Thilouze ; heureusement il a pu sauver ses minutes, mais il a, dit-on, perdu son mobilier.

### ENVOI EN CONGÉ DES HOMMES LIBÉRABLES EN 1875.

Le ministre de la guerre a décidé, le 5 septembre 1874, que les militaires de toutes armes, de la classe de 1869, et ceux libérables du service actif d'ici au 30 juin 1875 inclusivement et actuellement présents dans les corps, seront envoyés en congé le 15 octobre prochain.

Sont exceptés de cette mesure : Les engagés volontaires, les remplaçants administratifs ou les rengagés qui ne désiraient pas rentrer dans leurs foyers ;

Les militaires proposés pour la retraite ; Les militaires qui contractent des engagements ;

Les militaires des compagnies de fusiliers, de discipline et des bataillons d'infanterie légère d'Afrique, qui ont été envoyés dans ces corps par mesure disciplinaire ou à la suite de condamnation.

Les hommes envoyés en congé, en exécution de la décision du ministre, recevront une feuille de route avec indemnité. Il leur sera délivré, à leur départ du corps, un simple congé portant cette mention : *Valable jusqu'à l'époque de l'expiration du service actif.*

A leur libération du service de l'armée active, c'est-à-dire le 30 juin 1875, ces militaires seront placés dans la réserve de ladite armée pour une période de quatre années.

Plusieurs journaux ont annoncé que le premier contingent de la classe 1873 serait appelé sous peu. Cette nouvelle, qui a causé une certaine émotion, est dénuée de tout fondement.

Les soldats faisant partie de ce contingent ne seront appelés qu'au commencement de janvier prochain ; le deuxième contingent, comprenant les hommes devant faire six mois de service, sera appelé dans les derniers jours de janvier.

Tous les électeurs inscrits sur la liste close le 31 mars 1874 peuvent prendre part au second tour de scrutin, le dimanche 27, qu'ils aient ou non voté le dimanche 13.

Ceux qui n'auraient pas reçu leur carte ou qui, ayant voté, l'auraient égarée, peuvent aussi se présenter ; pour voter, il leur suffira de faire constater leur identité et leur inscription sur la liste.

### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux termes sont priées de se libérer en soldant le deuxième terme.

### ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des postes auront lieu le jeudi 15 octobre prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le directeur, chef du service des postes du département, à Angers, rue du Bellay, n° 32, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 8 octobre prochain inclusivement.

### Faits divers.

#### UN MILLIONNAIRE EXCENTRIQUE.

M. Le Baron, surnommé le Crésus russe, a fait ouvrir ces jours derniers, dans le canton de Tessin, en Suisse, une chapelle ma-

gnifique construite à ses propres frais. Il a chargé un architecte de lui construire à Lugano un château pour lequel il est disposé à dépenser 7 millions de francs. Sa maison se compose de 30 domestiques russes, 16 chanteurs russes et suédois et 60 musiciens qui lui coûtent 150,000 francs par an.

Pour satisfaire ses goûts artistiques, il a engagé une prima-dona ; mais on ignore le traitement qu'il lui accorde. Tous ces artistes doivent s'exercer une heure par jour, même en l'absence de M. Le Baron. Cet excentrique personnage possède, dit-on, une fortune de 300 millions de francs, qu'il a gagnés sur les chemins de fer russes. Il change tous les deux ans son personnel, celui qu'il admet dans ses salons, et ne connaît aucun membre de sa famille. Il est propriétaire de palais somptueux à Paris, à Vienne et à Nice.

M. Audebrand explique dans l'*Illustration* pourquoi, lors de l'arrivée du grand-duc Constantin, le prince Orloff, ambassadeur de Russie, a donné ordre au consul et aux attachés de l'ambassade d'avoir à faire couper sans retard leur barbe, excepté la moustache :

L'ablation de la barbe chez les Russes remonte à Pierre-le-Grand.

Après avoir effectué en Europe son voyage d'Anacharsis, le tzar, rentrant chez lui, n'y vit qu'un peuple velu.

— Il me faut des mentons lisses, dit-il.

En même temps, il rendit un ukase en vertu duquel, dans toute l'étendue de son empire, les hommes libres seraient rasés et les esclaves barbus, touffus, incultes.

Cet ukase d'il y a cent cinquante ans a toujours force de loi.

Une particularité piquante à ce sujet :

Un boyard refusait de se faire « rajeunir ». Le tzar le fit arrêter aux portes de Moscou. Deux soldats le tenaient, tandis qu'un barbier le tondait et le rasait de force en public, — pour l'exemple.

L'opération faite, Pierre-le-Grand dit à l'homme :

— Je viens de te faire enlever quelque chose ; il est juste que je te donne... Tiens, je te fais prince.

Ce tondu a été le chef de la famille T..., bien connue à Paris.

### CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

104, rue Richelieu, à Paris.

Le CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS est encore en mesure de délivrer à ses guichets, au prix de 277 fr. 50 (sans commission) les Obligations Communales et Départementales de 300 fr. 5 0/0 du Crédit foncier de France, émission 1872.

Ces Obligations jouissent de la double garantie des Départements ou des Communes et du Crédit Foncier de France.

Toutes valeurs facilement négociables sont acceptées en paiement au cours du jour, sans commission.

### CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS.

### ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE

Fondée en 1820, à Paris, rue Amelot, 102.

Cette École est placée sous la direction de la Chambre de Commerce composée de :

MM. Guin, président ; Guibal, vice-président ; Carlihan, secrétaire ; Noël, trésorier ; Baillière, Barbedienne, Béanger, Desmarais, Fontenay, Faurcade, Houette, La Chambre, Lebaudy, Levois, Marcilhacy, Ménier, Ravaut, Roy, Salmon, Sauvage, Teissonnière, membres.

Et la surveillance d'un conseil de perfectionnement composé de :

M. le ministre de l'agriculture et du commerce, président ; MM. Ozanne, André, Bathie, Alfred Blanche, Michel Chevalier, Daguin, Denière, Dumoustier de Frétilly, Guoin, Peligot, Léon Say, Wolowski, etc.

L'École supérieure de Commerce est le premier établissement en France créé exclusivement pour les études commerciales supérieures ; elle est destinée à former des négociants, des banquiers, des administrateurs, des directeurs, des employés d'établissements industriels et commerciaux, des conseillers, etc.

Les élèves qui ont terminé leurs études reçoivent un diplôme de capacité signé par le ministre de l'agriculture et du commerce.

Les études de l'École permettent aux élèves de se présenter aux examens du volontariat d'un an (Section du Commerce.)

L'École reçoit des internes et des externes (demi-pensionnaires déjeunant à l'École), âgés de quinze ans révolus.

Pour les articles non signés : P. GODFR.

**Texte :** Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures : Voyage du Président à Lille; — Les fêtes de Dunkerque : pose de la première pierre d'un nouveau bassin à flot; — Incendie de Radepond; — L'aéronaute Duruof; — Inauguration du Temple israélite de la rue de la Victoire; — Guizot. — Le facteur rural, nouvelle par Louis Collas (fin). — Exposition des insectes utiles et des insectes nuisibles. — Revue financière de la semaine. — Courses au bois de Boulogne. — Les décors du nouvel Opéra. — De la politesse et de quelques usages mondains (suite). — Faits divers. — Bulletin bibliographique. — Le clavier transpositeur. — Echecs.

**Gravures :** Le voyage du maréchal de Mac-Mahon dans le Nord : arrivée du Maréchal-Président à la gare de Lille. — Les fêtes de Dunkerque (7 gravures). — Incendie de la filature de M. Levasseur, à Pont-Saint-Pierre (Eure) : aspect des ruines après le sinistre. — L'ascension de M. Duruof : sauvetage de M. et M<sup>me</sup> Duruof, par W. Oxley et J. Buscome, patrons du bateau de pêche l'Union-Jack. — Cérémonie d'inauguration

du nouveau Temple israélite de la rue de la Victoire. — M. Guizot. — L'atelier des décors du nouvel Opéra, au palais de l'Industrie. — Nouveau clavier transpositeur de MM. Pleyel, Wolff et C<sup>o</sup>. — Rébus.

**LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>,**

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**Le Dictionnaire de la langue française,** par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 84<sup>e</sup> fascicule, Q à QUO, est en vente.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhées, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements,

oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, baltement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M<sup>lle</sup> Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 56 ans, d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 épiciers, rue Saint-Jean; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'été.**

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 45 minutes du matin.  
11 — — — — —  
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 35 — — — —  
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 SEPTEMBRE 1874.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.								
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.						
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin. 72. . . . .	63	05	10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	697	50	2	50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . . . .	427	50	2	50	
4 1/2 % jouiss. mars. . . . .	90	25	25	Crédit Mobilier. . . . .	345	—	—	3	75	Crédit Mobilier esp., j. juillet. . . . .	585	—	—	—
5 % Emprunt 1871. . . . .	78	—	—	Crédit foncier d'Autriche. . . . .	567	50	13	50	Société autrichienne, j. janv. . . . .	713	75	—	1	25
Emprunt 1872. . . . .	99	70	—	Charentes, 400 fr. p. j. aodt. . . . .	340	—	—	—	—	<b>OBLIGATIONS.</b>			—	
Dép. de la Seine, emprunt 1857. . . . .	220	—	—	Est, jouissance nov. . . . .	536	25	—	—	—	Orléans. . . . .	296	—	—	—
Ville de Paris, oblig. 1855-1860. . . . .	433	75	3	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov. . . . .	923	50	1	25	—	Paris-Lyon-Méditerran., . . . . .	294	—	—	—
— 1865, 4 % t. payé. . . . .	472	—	75	Midi, jouissance juillet. . . . .	642	50	—	2	50	Est. . . . .	293	25	—	—
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	308	—	1	Nord, jouissance juillet. . . . .	1083	75	—	1	25	Nord. . . . .	302	—	—	—
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	281	—	—	Orléans, jouissance octobre. . . . .	887	50	2	50	—	Ouest. . . . .	292	—	—	—
Banque de France, j. juillet. . . . .	3877	50	—	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	585	—	—	50	—	Midi. . . . .	292	—	—	—
Comptoir d'escompte, j. aodt. . . . .	245	—	1	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill. . . . .	905	—	—	—	—	Deux-Charentes. . . . .	276	—	—	—
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	477	50	—	Société Immobilière, j. janv. . . . .	42	—	—	3	75	Vendée. . . . .	262	—	—	—
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	265	—	—	C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	258	75	—	3	75	Canal de Suez. . . . .	490	—	—	—
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	880	—	5											

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 4 mai 1874).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers) omnibus.  
9 — 01 — — — — — omnibus.  
1 — 33 — — — — — soir, —  
4 — 12 — — — — — —  
7 — 27 — — — — — express-omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte  
8 — 20 — — — — — omnibus.  
9 — 50 — — — — — express-omnibus.  
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — — — — —  
10 — 28 — — — — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etudes de M<sup>o</sup> GOULIPEAU, notaire, et TIREAU, avoué aux Sables-d'Olonne.

**A VENDRE**

PAR LICITATION,

Le samedi dix octobre prochain, à midi,

En l'étude de M<sup>o</sup> GOULIPEAU, notaire aux Sables-d'Olonne.

1<sup>o</sup> Le domaine de la **Charmellerie**, situé commune d'Olonne, à deux kilomètres des Sables-d'Olonne, comprenant maison de maître et pourpris, une borderie et une métairie, contenant cinquante-huit hectares quatre-vingt-dix ares soixante-trois centiares.

Mise à prix. . . . . 100,000 fr.

2<sup>o</sup> La **métairie des Plesses**, située commune du Château-d'Olonne, à trois kilomètres des Sables-d'Olonne, contenant vingt-trois hectares soixante-trois ares cinquante-sept centiares.

Mise à prix. . . . . 34,000 fr.

3<sup>o</sup> Les deux **métairies de la Poitivenière**, même commune, à quatre kilomètres des Sables-d'Olonne, contenant : l'une vingt hectares quarante-trois ares quatre-vingt-trois centiares.

Mise à prix. . . . . 30,000 fr.

L'autre quinze hectares dix-huit ares quatre-vingt-dix centiares.

Mise à prix. . . . . 24,000 fr.

4<sup>o</sup> La **métairie de l'Emérière**, située commune de Grosbreuil, contenant trente-sept hectares soixante-dix sept ares quatre-vingt-cinq centiares.

Mise à prix. . . . . 40,000 fr.

5<sup>o</sup> Une **vastemaison**, sise aux Sables-d'Olonne, rue de l'Hôtel-de-Ville, 46.

Mise à prix. . . . . 25,000 fr.

6<sup>o</sup> Diverses parcelles de terres, sises commune d'Olonne,

et maisons et jardins, situés aux Sables-d'Olonne.

S'adresser à M<sup>o</sup> GOULIPEAU et à M<sup>o</sup> TIREAU, avoué aux Sables-d'Olonne. (458)

Etude de M<sup>o</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE MAISON**

Rue de Bordeaux, n° 7, AVEC JARDIN.

S'adresser audit notaire. (1)

**A VENDRE A L'AMIABLE, PETITE PROPRIÉTÉ**

Au carrefour du Chapeau, Comprenant : maison d'habitation, jardin de 11 ares, bassin et servitudes.

Toutes facilités de paiement. S'adresser à M<sup>o</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (461)

Etude de M<sup>o</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A CÉDER LA MAISON DE COMMERCE De M. MENIER**

Négociant-Distillateur A SAUMUR.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à Saumur, à M. GUÉRIN, levée d'Enceinte, à M. PROUST, rue Beaurepaire, ou à M<sup>o</sup> CLOUARD, notaire. (314)

Tribunal de Commerce de Saumur.

**FAILLITE AUTRÉ.**

Les créanciers de la faillite du sieur Séraphin Autré, marchand colporteur à Saumur, sont invités à se présenter, le vendredi 25 octobre 1874, à neuf heures du matin, en la chambre du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le commis-greffier assermenté, L. BONNEAU. (466)

Département de Maine-et-Loire.

VILLE DE SAUMUR.

**ADJUDICATION**

**Du Bail à ferme des Droits à percevoir pour emplacements occupés sur la voie publique aux Foires et Marchés, et dans les Places, Rues et Emplacements publics.**

Le mardi 6 octobre 1874, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, par devant le Maire, assisté de deux conseillers municipaux et du Receveur municipal, à l'adjudication publique, pour cinq années consécutives, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1875, et en un seul lot, du bail à ferme des droits à percevoir pour emplacements occupés sur la voie publique, aux foires et marchés, et dans les places, rues et emplacements publics dans la commune de Saumur.

L'adjudication aura lieu, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, sur la mise à prix de dix-huit mille francs d'affermement annuel, payable par douzièmes.

Les enchères seront au moins de cent francs, et l'adjudication ne sera définitive qu'après l'extinction de deux feux successifs, sans nouvelle enchère.

Le cautionnement est fixé à la somme de treize mille francs.

Aussitôt après l'adjudication, l'adjudicataire sera tenu de déclarer s'il entend fournir son cautionnement par lui-même ou par une tierce personne, et si ce cautionnement est en immeubles ou en numéraire. Si l'adjudicataire ne fournit pas lui-même son cautionnement, sa caution sera solidaire jusqu'à concurrence de la totalité du cautionnement.

Tous les frais relatifs, soit à l'adjudication, soit aux formalités à remplir pour le cautionnement, seront à la charge de l'adjudicataire, qui sera tenu de rembourser ceux avancés, aussitôt après l'adjudication, et les autres subséquents, à mesure qu'ils seront faits.

Chaque soumissionnaire devra joindre à sa soumission un certificat de

moralité délivré par le maire de sa commune.

L'adjudication ne sera valable qu'après avoir été approuvée par M. le préfet.

Le cahier des charges est déposé, à partir de ce jour, au secrétariat de la mairie de Saumur, et sera communiqué tous les jours (fêtes et dimanches exceptés), de dix heures du matin à quatre heures du soir, à toutes personnes qui se présenteront pour en prendre connaissance.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 28 août 1874.

Le conseiller municipal délégué faisant fonctions de maire de Saumur, (432) BODIN.

**A LOUER UNE MAISON**

Rue Cendrière, n° 8 et 10, Comprenant :

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté; Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;

Trois chambres de domestiques et greniers;

Cour, écurie et remise; caves.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (328)

**A LOUER PRÉSENTMENT, UNE MAISON**

Située Grand'Rue, 49, Avec écurie, remise, caves, etc., et deux grandes terrasses avec belle vue, droit de promenade sur un vaste jardin.

S'adresser à M. MAUBERT, expert.

VILLE DE SAUMUR.

**AVIS.**

Le Maire de la ville de Saumur invite les personnes qui désireraient traiter à l'amiable pour l'entreprise des services des **Vidanges** et du **Balayage**, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1875, à se présenter au **Secrétariat de la Mairie**, pour faire la déclaration de leurs propositions, soit pour les deux services réunis, soit pour l'un des deux services. (450)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**L. HUET,**

NATURALISTE-EMPAILLEUR.

Rue de Fenet, maison Alleaume, A SAUMUR.

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

**ABONNEMENTS :**

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.

La Veloutine

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur et une beauté naturelles. Ch. FAY, inventeur, 9, r. de la Paix, PARIS. Les meilleures poudres de riz sans bismuth sont vendues 1 fr. 50 c. la boîte.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.